

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1992 B 00369
Numéro SIREN : 388 104 069
Nom ou dénomination : LA SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 4786

R1 2022/174
20 JUIN 2022

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de commerce de BAYONNE

- **Maître Benjamin SAINZ**
Avocat au barreau de BAYONNE
Cabinet JURIS-CONSULTANT – Jean-Christophe ROUGÉ et Associés
Domicilié en cette qualité à ANGLET (64600) – 10 allée Véga – Centre d'affaires Erdian

Agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour le compte de la société "**LA SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ**", société anonyme d'économie mixte dont le siège social est à BIARRITZ (64200) – Hôtel de Ville – Avenue Edouard VII et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de BAYONNE sous le numéro 388 104 069.

A l'honneur de vous exposer :

Que la société précitée a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2021 et qu'elle doit, en conséquence, en application des dispositions légales et réglementaires usuelles réunir son assemblée générale ordinaire annuelle, au plus tard le 30 juin 2022 ;

Que cette date ne pourra, cependant, pas être respectée et que la tenue de l'assemblée ne pourra être effective dans les délais légaux, réglementaires et statutaires requis.

C'est pourquoi, le requérant conclut, ès qualités, à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger d'**UN (1) mois**, savoir jusqu'au **31 juillet 2022**, le délai au cours duquel pourra être réunie l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, savoir l'exercice clos le 31 décembre 2021, permettant ainsi d'organiser dans le respect des dispositions légales et réglementaires, la convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés et l'information de ces derniers.

Fait à ANGLET
Le 20 juin 2022

JURIS CONSULTANT

Jean-Christophe ROUGÉ et Associés

Avocats au Barreau de Bayonne

Centre d'Affaires ERDIAN

10, allée Véga - 64600 ANGLET

Tél. 05 59 43 95 28 - Fax 05 59 43 81 60

SELARL au capital de 132 400 €

378 798 821 R.C.S. BAYONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ordonnance Présidentielle

Nous, Daniel ARRIJURIA, Président du Tribunal de Commerce de BAYONNE,

Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par la SAEM LA SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ dont le siège social est Hôtel de Ville-Avenue Edouard VII - 64200 Biarritz immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 388 104 069,

Assistée de Me Benjamin SAINZ du cabinet JURIS CONSULTANT

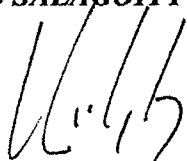
Vu les articles L225-100 et R225-64 du Code de Commerce,

Accordons un délai supplémentaire jusqu'au 31 juillet 2022 pour qu'il soit procédé à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société sus visée en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Liquidons les dépens à la somme de 31,53 €.

Fait en notre cabinet, à Bayonne, le 30/06/2022

Le Greffier
Me Ugo SALAGOITY



Le Président
Mr Daniel ARRIJURIA

